

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

### **2<sup>ème</sup> Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique Énergies renouvelables**

Ville de Panama, Panama | 3 et 4 août 2017

Nous, législatrices et législateurs de 23 pays et territoires d'Amérique et des Caraïbes, nous sommes réunis dans la ville de Panama, les 3 et 4 août 2017, à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique (RPCC), une initiative commune de ParlAmericas et du Parlement latino-américain et des Caraïbes faisant office d'organe de coordination interparlementaire, pour favoriser l'échange et la diffusion de bonnes pratiques législatives en matière de changement climatique au sein de l'hémisphère.

Au cours de cette rencontre, nous avons échangé des expériences et des visions concernant l'intégration des énergies renouvelables et nous avons réitéré notre engagement à renforcer un agenda législatif contribuant à la réalisation des objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, adoptés à Paris lors de la Conférence des parties COP21 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

#### **EN RECONNAISSANT :**

Que le changement climatique représente l'un des défis mondiaux les plus urgents de notre siècle et que ses impacts touchent et exercent une pression sur les systèmes naturels, sociaux et économiques dans les pays de notre hémisphère et du monde;

Que les effets du changement climatique menacent la sécurité et le bien-être des personnes et des communautés, dans les pays les plus vulnérables de la région, en particulier dans les petits États insulaires;

Qu'atteindre la cible consistant à limiter la hausse de la température à moins de 1,5 °C durant le siècle actuel ne dispense pas de prendre des mesures d'adaptation à différentes échelles dans les régions les plus vulnérables de l'hémisphère;

Que les actions luttant contre le changement climatique requièrent une certaine coopération, coordonnée et cohérente, de la part de tous les acteurs sociaux en fonction de leurs différentes fonctions et capacités;

Que lors de la Conférence des parties COP22 à Marrakech, les pays signataires ont proposé une vision commune pour accélérer les actions visant les cibles établies dans les accords internationaux sur le changement climatique;

Les pays et territoires qui se sont réunis sont: Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Curaçao, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Saint Lucie, Suriname et Uruguay.

Qu'avec l'Accord de Paris, les Objectifs de développement durable fournissent un guide complet pour mobiliser les pays et les différents acteurs sur une trajectoire de développement avec des cibles claires en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité, pour avancer vers les engagements de l'Agenda 2030 pour le développement durable;

Que le changement climatique est une combinaison complexe de phénomènes naturels, sociaux-culturels, économiques et politiques qui requiert des investissements dans la recherche scientifique, la technologie et la connaissance locale pour la prise de décision et le développement de stratégies optimales pour l'adaptation et l'atténuation;

Qu'il existe plusieurs dimensions socio-économiques du changement climatique, qui touchent les différents groupes sociaux de manière différenciée et qui requièrent des politiques climatiques sensibles aux questions du genre et des groupes traditionnellement marginalisés, comme les communautés autochtones et la population vivant en situation de pauvreté;

Que la transition vers l'utilisation des énergies renouvelables représente une opportunité pour le développement économique et exige l'élaboration de cadres juridiques promouvant son adoption;

Qu'il y a une grande volonté citoyenne en Amérique et dans les Caraïbes pour agir face au changement climatique, ce qui représente un mandat pour agir selon nos fonctions et capacités;

Que le rôle des parlementaires est essentiel et impératif pour la bonne mise en œuvre de l'Accord de Paris et afin de concrétiser la volonté citoyenne d'agir face au changement climatique.

### ***NOUS NOUS ENGAGEONS À :***

1. Répondre à l'appel des gouvernements lors de la COP22 à Marrakech pour considérer la lutte contre le changement climatique comme une question urgente requérant un engagement politique au plus haut niveau, grâce à des actions législatives concrètes stimulant les efforts des gouvernements et des autres acteurs sociaux pour respecter les engagements d'adaptation et d'atténuation établis dans les contributions décidées à l'échelle nationale (INDC) adoptées lors des Conférences des parties;
2. Renforcer, par l'activité législative, la coopération entre les différents acteurs sociaux et politiques, pour atteindre les cibles établies par l'Agenda de développement durable 2030 et les accords internationaux sur le changement climatique adoptés lors de la Conférence des parties, ainsi que l'Accord de Kyoto sur les émissions de

gaz à effet de serre et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

3. Accélérer les réformes législatives nécessaires pour favoriser l'adoption des énergies renouvelables dans les secteurs public et privé, en garantissant que les dispositions juridiques visent une répartition juste et vaste des bienfaits entraînés par la transition vers une économie à zéro émission inclusive et durable;
4. Élaborer des stratégies législatives innovantes promouvant des alliances sociales pour entreprendre des actions pour l'adaptation et l'atténuation sensibles aux questions de genre et des groupes traditionnellement marginalisés, comme les communautés autochtones et la population vivant en situation de pauvreté;
5. Veiller à l'augmentation des affectations budgétaires publiques destinées à la recherche scientifique et technologique pour le développement de capacités techniques permettant l'utilisation optimale des ressources publiques et privées pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique;
6. Renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle des actions gouvernementales pour assurer le respect, dans les temps et les formes voulus, des engagements et objectifs établis dans les accords sur le changement climatique, et garantir l'accès à l'information pour l'amélioration continue des actions climatiques;
7. Promouvoir, entre les parlementaires de nos législatures, l'utilisation de preuves scientifiques pour orienter la prise de décision informée et cohérente afin de réaliser des progrès concrets vers la résilience et un développement durable et compatible avec le climat;
8. Garantir la transparence et l'accès à l'information pour faciliter et favoriser la mise à disposition d'informations relatives à la législation, aux dépenses publiques et aux connaissances scientifiques sur le changement climatique, pour les populations et la société civile.

Nous confions au Réseau parlementaire sur le changement climatique la tâche d'élaborer une Feuille de route pour le travail parlementaire en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans l'hémisphère.

*Signée à Panama, au Panama, le 4 août 2017*